

Deux dispositifs majeurs d'exonérations sociales s'appliquent désormais à Mayotte

Fin 2025, dans le cadre de l'accélération de la trajectoire de convergence sociale à Mayotte, il a été décidé de déployer la réduction générale dégressive unique (RGDU) et l'exonération dite "Lodéom" à Mayotte :

- la réduction générale dégressive unique (RGDU) est applicable à partir de la période d'emploi de janvier 2026 ;
- l'exonération Lodéom est applicable à compter du 1^{er} juillet 2026 (échéance déclarative d'août).

Ces exonérations sociales réduisent le montant des cotisations sociales patronales à verser par l'employeur. Elles remplacent l'exonération générale sur les bas salaires qui était précédemment applicable à Mayotte. Comme celle-ci, le montant de ces exonérations dépend notamment de la rémunération versée au salarié. Les nouvelles exonérations sont applicables à des niveaux de salaire plus importants que la réduction précédente.

Les deux dispositifs s'appliquent sur les cotisations et contributions en vigueur à Mayotte, avec leurs taux spécifiques et sur le Smic local.

Précisions sur la RGDU

La réduction générale dégressive unique (RGDU) est maximale au niveau du Smic et décroît avant de disparaître à 1,6 fois le Smic mahorais en vigueur. Retrouvez toutes les informations sur [La réduction générale dégressive unique - Urssaf.fr](#)

Précisions sur la Lodéom

Toutes les entreprises qui possèdent un établissement à Mayotte peuvent être éligibles à l'exonération Lodéom, en fonction de leur effectif, de leur secteur d'activité et de leur chiffre d'affaires. Trois barèmes sont applicables en fonction de la situation de l'entreprise. Retrouvez toutes les informations sur [Exonération Lodéom - Urssaf.fr](#)

***L'exonération Lodéom ne peut être cumulée avec la RGDU**

Accompagnement des entreprises

Dans le cadre de la politique d'accompagnement de l'Urssaf et de la CSSM, de nouvelles ressources sont mises à disposition des usagers :

- le site [Urssaf.fr](#), pour retrouver toutes les informations sur la RGDU [La réduction générale dégressive unique - Urssaf.fr](#) et la Lodéom [Exonération Lodéom - Urssaf.fr](#) ;
- le [Guide déclaratif Urssaf](#) qui précise les modalités déclaratives de ces exonérations ;
- un simulateur permettant d'estimer le montant de l'exonération Lodeom, qui sera mis à disposition fin octobre 2026 ;
- **un webinaire qui sera proposé le 9 juillet** pour expliquer les deux dispositifs d'exonérations (périmètre, modalités pratiques de déclaration et de régularisation pour les mois où l'exonération n'aurait pas été déclarée...). Les employeurs vont recevoir par mail un lien de connexion au webinaire. Ce lien sera également disponible sur le site [cssm.fr](#).